

**Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Secteur Pédagogique de Gallardon**  
**12, rue des Écoles 28320 GAS**



02 37 90 93 06



02 37 31 17 07

Site internet : [www.sivos-gallardon.com](http://www.sivos-gallardon.com) Courriel : [sivos-gallardon@orange.fr](mailto:sivos-gallardon@orange.fr)

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU 31 JUILLET 2020**

**Date de convocation**

24 juillet 2020

Le trente-un juillet deux mille vingt à vingt heures trente, les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Gas, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Emmanuel MEYER, Président.

**Date de publication**

03 août 2020

Étaient présents pour les communes :

AUNEAU BLEURY SAINT-SYMPHORIEN  
BAILLEAU-ARMENONVILLE  
CHAMPSERU  
ECROSNES  
GALLARDON  
GAS  
HOUX  
YERMENONVILLE  
YMERAY

Mme DAUZATS Cécile, M. ROBIN Frédéric, titulaires  
M. MEYER Emmanuel, Mme CHATENET Christine, titulaires  
M. BUISSON Pascal, titulaire, Mme BRILLOT Corinne, suppléante  
Mme CAMUEL Annie, Mme GOUMAZ Aurélie, titulaires  
M. MARIE Yves, M ALAMICHEL Bruno, titulaires  
Mme FERRU Nathalie, titulaire  
Mme TORCHON Elodie, titulaire, M. MARTAUD Philippe, suppléant  
M. DESTOUCHES Xavier, Mme GILLE Martine, titulaires  
M. GRIMAUULT Guillaume, titulaire, Mme MOREAU Marylène, suppléante

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Absents
M ROSSIGNOL Sylvain, commune de Champseru
Mme THOMAS Sylvie, commune de Gas, Pouvoir à Mme FERRU Nathalie
M DELRIEUX Benoît, commune de Houx
Mme PITON Muguette, commune d'Ymeray, Pouvoir à M GRIMAUULT Guillaume

**Nombre de délégués**

**En exercice : 18**

**Votants : 16**

**Secrétaire de séance :** Madame CHATENET Christine

## ORDRE DU JOUR

A l'ouverture de la séance, un conseiller souligne qu'il convient d'abord d'approuver le compte administratif avant le compte de gestion.

M MEYER approuve cette remarque.

### 1 Approbation du compte administratif 2019

M DESTOUCHES Xavier, Vice-Président, fait lecture du compte administratif 2019 :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice 2018
<b>Investissement</b>	412 336,76	410 093,60	-2 243,16
<b>Fonctionnement</b>	2 251 822,41	2 183 520,50	-68 301,91
<b>TOTAUX</b>	<b>2 664 159,17</b>	<b>2 593 614,10</b>	<b>-70 545,07</b>

Les résultats globalisés sont de :

	Résultat de clôture 2018	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019
<b>Investissement</b>	113 874,22	0,00	-2 243,16	111 631,06
<b>Fonctionnement</b>	328 036,94	0,00	-68 301,91	259 735,03
<b>TOTAUX</b>	<b>441 911,16</b>	<b>0,00</b>	<b>-70 545,07</b>	<b>371 366,09</b>

M le Vice-Président précise que les résultats du compte administratifs sont en conformité avec ceux du compte de gestion reçu des services de la Trésorerie de Maintenenon.

Un conseiller s'interroge sur la rémunération des Vice-Présidents qui, pour lui, devrait correspondre à un exercice réel de leur fonction avec une délégation de pouvoir.

Il pose donc la question de savoir si les 3 Vice-Présidents disposeront d'une délégation de pouvoir.

Il souhaiterait également consulter les arrêtés de délégation de pouvoir des Vice-Présidents précédents.

Un deuxième conseiller exprime la difficulté à se prononcer sur les résultats présentés sans avoir pris connaissance de l'historique sur les 5 dernières années.

Il souhaiterait à l'avenir que la présentation des résultats s'accompagne d'une rétrospective sur les 5 dernières années.

Enfin, un troisième conseiller exprime une inquiétude sur le résultat déficitaire de la Collectivité sur l'exercice 2019.

Sur les délégations de pouvoir des Vice-Présidents, Monsieur MEYER informe les conseillers du SIVOS qu'il y aura des délégations de pouvoir pour la restauration scolaire, les transports scolaires et les ressources humaines.

Les arrêtés correspondants seront mis à la disposition des conseillers du SIVOS sur demande.

Sur les résultats du compte administratif 2019, Monsieur MEYER fait remarquer aux conseillers du SIVOS qu'il n'est en fonction que depuis une semaine.  
Il s'engage à l'avenir à améliorer la présentation des résultats.

Sur le résultat déficitaire de la Collectivité sur l'exercice 2019, la parole est donnée au Directeur des services qui justifie ce résultat :

- . Au niveau des investissements : par la sortie des comptes d'un terrain d'une valeur de 89 000 €.
- . Au niveau du fonctionnement : par le rattrapage des factures du transport scolaire payées à la Région

Monsieur DSTOUCHES propose de passer au vote.

#### **Après débats, le conseil syndical**

APPROUVE	<b><u>VOTE</u></b>	
	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	4

Le compte administratif 2019.

M MEYER, remercie les membres du conseil syndical des résultats du vote.

## **2 Approbation du compte de gestion 2019**

Monsieur MEYER précise que le compte de gestion 2019 de la Trésorerie affiche les mêmes résultats que le compte administratif 2019 du SIVOS.

#### **Après débats, le comité syndical**

APPROUVE	<b><u>VOTE</u></b>	
	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	4

Le compte de gestion 2019.

### 3 Affectation des résultats 2019

Monsieur le Président propose l'affectation des résultats suivante :

Vue l'approbation du compte administratif 2019 par le Conseil Syndical,

Considérant les résultats de clôture fin 2019 :

- Section d'investissement	111 631,06 €
- Section de fonctionnement	259 735,03 €

Le comité syndical devra confirmer l'inscription suivante au budget primitif 2020 :

- Solde d'investissement positif reporté au compte 001	111 631,06 €
- Solde de fonctionnement positif reporté au compte 002	259 735,03 €

Après débats, le comité syndical

	<b><u>VOTE</u></b>	
CONFIRME	POUR	18
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

L'affectation des résultats au budget primitif 2019 telle qu'elle est présentée ci-dessous :

- Solde d'investissement positif reporté au compte 001	111 631,06 €
- Solde de fonctionnement positif reporté au compte 002	259 735,03 €

### 4 Débat d'orientation budgétaire

Monsieur MEYER rappelle aux membres du Conseil Syndical que dans les groupements de communes comprenant parmi leurs adhérents une commune de plus de 3.500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif (article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus de la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

**Objectifs du D.O.B. :**

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Monsieur MEYER présente les investissements à prévoir au budget pour l'année 2020

<b>Maternelle AB2S</b>		<b>6 558,53</b>
<b>Ecole Maternelle</b>		<b>6 558,53</b>
Travaux	Remplacement Vitre et Réfection Verrière (Réalisé)	6 558,53
<b>Subvention attendue</b>		<b>-</b>
	DETR (Préfecture)	-
	FDI (Département)	-
<b>Gas</b>		<b>2 696,34</b>
<b>Restaurant scolaire</b>		<b>2 696,34</b>
Travaux	Réaménagement Salle de Préparation (Réalisé)	2 696,34
<b>Subvention attendue</b>		<b>-</b>
	DETR (Préfecture)	-
	FDI (Département)	-
<b>Bailleau-Armenonville</b>		<b>130 297,97</b>
<b>Ecole Maternelle de Pont</b>		<b>130 297,97</b>
Travaux	Toiture (En cours livraison 17 août)	61 781,84
Travaux	Faux-Plafonds (En cours livraison 17 août)	37 657,98
Travaux	Eclairage (En cours livraison 17 août)	4 782,43
Travaux	Ventilation (En cours livraison 17 août)	24 815,72
Travaux	Mise en Sécurité Terrasse (Réalisé)	1 260,00
<b>Subvention attendue *1</b>		<b>64 104,71</b>
	DETR (Préfecture)	39 104,71
	FDI (Département)	25 000,00
<b>Tous sites</b>		<b>61 969,00</b>
<b>Bureautique / Informatique</b>		<b>16 500,00</b>
Equipement	Matériel Informatique pour les écoles maternelles	10 000,00
Equipement	Matériel Informatique pour le Télétravail (Complément)	6 500,00
<b>Autres Equipements</b>		<b>35 000,00</b>
Equipement	Renouvellement Réfrigérateurs Restaurants Scolaires	25 000,00
Equipement	Autres	10 000,00
<b>Autres Investissements</b>		<b>10 469,00</b>
	RAR	469,00
	Autres	10 000,00

Total TRAVAUX	139 552,84
Total EQUIPEMENTS	61 969,00
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>201 521,84</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>72 405,71 *2</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>129 116,13</b>

\*1 : RAR 2019

\*2 : dont 8 301 € de RAR 2019 sur Travaux à réaliser dans les bureaux

Monsieur MEYER précise qu'en raison de la crise sanitaire et du report tardif de la date du vote du budget, les investissements se limiteraient cette année :

- À quelques travaux dont la réalisation était jugée nécessaire.
- Et aux travaux du toit de l'école maternelle de Pont

## Les travaux :

La verrière de l'école maternelle d'Auneau-Bleury-St Symphorien était fissurée.

Elle représentait un danger aussi bien pour les enfants, les enseignants que pour le personnel – D'où la nécessité d'effectuer ces travaux.

Le réaménagement de la salle de préparation du restaurant scolaire de Gas était trop étroit. Les agents ne disposaient pas d'espace suffisant pour effectuer la préparation des éléments. Les travaux devaient s'effectuer avant la rentrée de septembre 2020.

Les travaux sur la toiture de l'école maternelle de Pont, déjà votés au budget 2019, n'avaient pu être réalisés parce qu'aucune entreprise n'avait répondu à l'appel d'offres.

Cependant, le SIVOS a obtenu des subventions avec un délai de réalisation des travaux sur 2 ans.

Aussi, pour ne pas perdre le bénéfice des subventions, il était impératif de réaliser les travaux en 2020.

**Pour les équipements tous sites**, il s'agit de :

Pour la bureautique :

- De la provision annuelle pour la dotation des écoles maternelles en matériel informatique
- Et du complément de matériel pour la mise en place du télétravail

Autres équipements :

Le renouvellement de l'équipement des restaurants scolaires devient une priorité :

- l'âge des matériels est de 12 ans

- les pannes sont régulières

- certains équipements comme ceux d'Ecrosnes, St Symphorien et Bailleau sont à changer.

D'où la provision importante de 25 000 €

Ainsi que 10 000 € de provision pour la subvention pour gros équipement accordée aux écoles maternelles.

Autres Investissements : ce poste comprend entre autres une provision pour du mobilier (dans les bureaux ou dans les restaurants scolaires ou écoles)

## La dette :

Les annuités de remboursement de la dette sont en baisse à partir de 2020 par rapport aux années précédentes.

En effet, le SIVOS a fini de rembourser un emprunt en 2019.

**A noter : Il n'est pas prévu de contracter d'emprunt pour cet exercice 2020, l'ensemble des investissements sera réalisé sur la base de l'autofinancement.**

## Estimation annuelle du budget d'investissement 2020

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses obligatoires	MONTANTS	Recettes obligatoires	MONTANTS
SITE INTERNET (205)	10 000,00	SUBVENTIONS :	0,00
TRAVAUX (21)	202 030,96	<i>FDI</i>	-
EQUIPEMENT :	67 000,00	<i>DETR</i>	-
<i>BUREAUTIQUE / INFORMATIQUE</i>	<i>16 500,00</i>	EMPRUNT	0,00
<i>MOBILIER</i>	<i>5 000,00</i>	FCTVA	30 125,69
<i>AUTRES EQUIPEMENTS</i>	<i>45 500,00</i>	AMORTISSEMENT (28)	209 716,73
EMPRUNTS (capital) 1641	79 688,97	RAR	72 405,71
DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	<i>FDI</i>	<i>33 301,00</i>
AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS (040)	44 690,78	<i>DETR</i>	<i>39 104,71</i>
RAR	468,48	EXCEDENT (R001)	111 631,06
DEFICIT (D001)	0,00	EXCEDENT FONCT. CAPITALISE (1068)	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>423 879,19</b>	<b>TOTAL</b>	<b>423 879,19</b>

Un conseiller fait remarquer qu'à la lecture des prévisions budgétaires, il constate déjà un résultat prévisionnel négatif sur les investissements et exprime son inquiétude sur la situation financière de la Collectivité.

Un deuxième conseiller souligne que dans le cadre du SIVOS, il s'agirait d'un rapport d'orientation budgétaire et non du débat d'orientation budgétaire.

Il souhaiterait pour l'avenir un rapport sur les orientations budgétaires et un véritable débat sur la situation rétrospective et prévisionnelle de la Collectivité.

Monsieur MEYER prend acte de ces remarques et s'engage à l'avenir à ce que les réunions sur les orientations budgétaires sur les investissements soient conformes.

**Le Conseil syndical, à l'unanimité, PREND ACTE du présent Rapport des Orientations Budgétaires.**



## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20	10 000,00 €		
Vote :	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Accord unanime des délégués.			
Chapitre 21	254 030,96 €		
Vote :	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Accord unanime des délégués.			
Chapitre 16	79 688,97 €		
Vote :	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Accord unanime des délégués.			
Chapitre 020	20.000 €		
Vote :	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Accord unanime des délégués.			
Chapitre 040	59 690,78 €		
Vote :	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Accord unanime des délégués.			
Plus RAR 2019	468,48 €		

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 423 879,19 €**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10	30 125,69 €		
Vote :	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Accord unanime des délégués.			
Chapitre 040	209 716,73 €		
Vote :	Pour 18	Contre 0	Abstention 0
Accord unanime des délégués.			
Chapitre 001	111 631,06 €		
Excédent d'investissement 2019			
Plus RAR 2019	72 405,71 €		

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 423 879,19 €**

*Le budget primitif 2020 est voté à la majorité des voix.*

## 6 Indemnités des Elus.es

Les fonctions de Président et de Vice-Président donnent lieu au versement d'indemnités de fonction, destinées en partie à compenser les frais que les élus engagent au service de leurs concitoyens. Elle est fixée en fonction d'un barème (voir ci-dessous) établi au prorata de la population du syndicat.

La population totale du SIVOS étant de 10 491 habitants, le critère de sélection pour déterminer le montant de l'indemnité figure en rouge sur le tableau ci-après :

Population totale	Président		Vice-Président	
	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute en €	Taux maximal (en % de l'indice 1027)	Indemnité brute en €
< 500	4,73	183,97	1,89	73.51
500 à 999	6,69	260.20	2,68	104.24
1 000 à 3 499	12,20	474.51	4,65	180.86
3 500 à 9 999	16,93	643,59	6,77	263.31
<b>10 000 à 19 999</b>	<b>21,66</b>	<b>842.44</b>	<b>8,66</b>	<b>336.82</b>
20 000 à 49 999	25,59	995.30	10,24	398.27
50 000 à 99 999	29,53	1 148.54	11,81	459.34
100 000 à 199 999	35,44	1 378.40	17,72	689.20
>200 000	37,41	1 455.02	18,70	727.32

Monsieur le Président propose aux délégués de fixer le pourcentage pour le Président et les Vice-Présidents. Pour information, le pourcentage voté par le précédent conseil était le taux maximal pour le Président et les Vice-Présidents.

a) Pour le Président : 100%

<b><u>VOTE</u></b>	
POUR	14
CONTRE	4
ABSTENTION	0

Accord à la majorité des voix.

b) Pour les Vice-Présidents : 100%

<b><u>VOTE</u></b>	
POUR	14
CONTRE	4
ABSTENTION	0

Accord à la majorité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Président,  
Emmanuel MEYER.

